



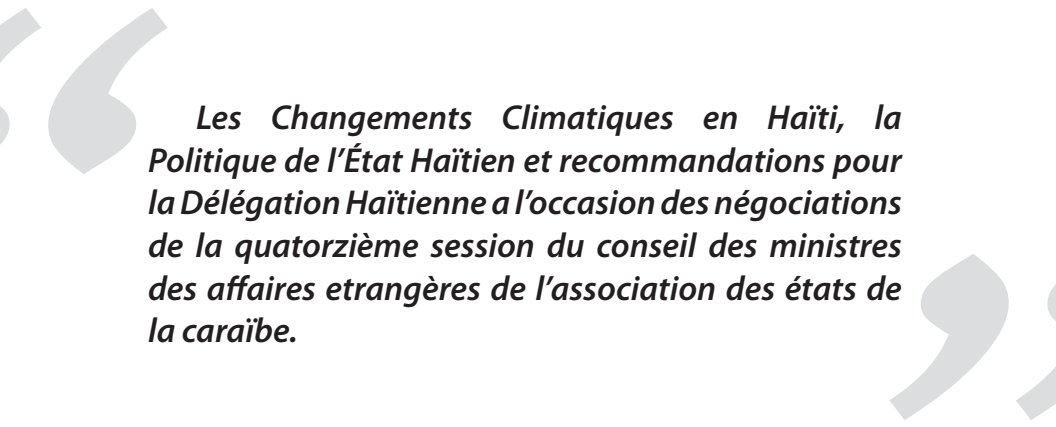
République d'Haïti

Position de l'État Haïtien dans le Cadre du Dialogue Politique sur Les Changements Climatiques

Contributions du Ministère de L'Environnement

Karibe Convention Center, Pétion-Ville • 28-30 Janvier 2009





Les Changements Climatiques en Haïti, la Politique de l'État Haïtien et recommandations pour la Délégation Haïtienne a l'occasion des négociations de la quatorzième session du conseil des ministres des affaires étrangères de l'association des états de la caraïbe.

SOMMAIRE

1. Objet du document	9
2. La question des Changements Climatiques pour Haïti comme petit état insulaire de la Caraïbe	9
3. Ce qu'il faut savoir et retenir sur les Changements Climatiques observés en Haïti	11
4. Au-delà des observations : les changements climatiques comme question centrale de développement et de droits humains pour Haïti	13
5. La politique de l'Etat haïtien dans le domaine des Changements Climatiques	16
• Adaptation • Atténuation • Forte liaison et corrélation avec la problématique de la gestion des risques et désastres naturels • Financement Et Technologie	
6. Recommandations A L'attention De La Délégation Haïtienne	23

1.OBJET DU DOCUMENT

Le présent document constitue une contribution du Ministère de l'Environnement (MDE) de la République d'Haïti à l'occasion du Dialogue sur les Changement Climatiques organisé par le Ministère des Affaires Etrangères dans le cadre de la 14^{ème} session des Ministres des Affaires Etrangères de l' Association des Etats de la Caraïbe. Il se veut un guide pour la délégation haïtienne qui doit participer aux négociations sur la question des changements climatiques. Il expose la problématique des Changements Climatiques, décrit la politique du Gouvernement en la matière et fait quelques propositions de recommandation pour renforcer la participation d'Haïti à ce forum prestigieux. Le MDE a également préparé deux Fiches signalétiques de Projets sur l'Adaptation aux Changements Climatiques qui font l'objet d'une présentation séparée.

2. QUESTION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES POUR HAÏTI COMME PETIT ETAT INSULAIRE EN DÉVELOPPEMENT DE LA CARAÏBE

“Si la tendance à une aggravation des menaces météorologiques pour les prochaines années se confirme pour la région caraïbe, les Etats de grande vulnérabilité comme Haïti verront s'amenuiser considérablement les chances d'un décollage économique. C'est dire que la question du changement climatique nécessite une réponse commune pressante, dans la mesure où il s'agit du défi humain le plus important de notre génération. Le gouvernement d'Haïti a bien compris qu'en plus de l'effort au niveau national, il faut dégager un consensus régional pour développer une approche commune sur les actions à mener pour affronter la problématique des changements climatiques. ” (Extraits du Discours du Président René Garcia PREVAL lu par le Ministre de l'Environnement, Jean Marie Claude GERMAIN lors de l'Assemblée Générale des Nations Unies le 24 Septembre 2007 à New York)

“ Le réchauffement du système climatique est sans équivoque. On note déjà, à l'échelle du Globe, une hausse des températures moyennes de l'atmosphère et de l'océan... et les observations effectuées sur tous les continents et dans la plupart des océans montrent qu'une multitude de systèmes naturels sont touchés par les changements climatiques régionaux, en particulier par la hausse des températures. La poursuite des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) au rythme actuel ou à un rythme plus élevé

devrait accentuer le réchauffement et modifier profondément le système climatique au XXI^e siècle. Et même si les concentrations de GES étaient stabilisées, le réchauffement anthropique et l'élévation du niveau de la mer se poursuivraient pendant des siècles en raison des échelles de temps propres aux processus et aux rétroactions climatiques (GIEC 2007 ¹) ”

Selon le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), la Terre s'est réchauffée d'environ 0,75° C depuis l'époque préindustrielle. Onze des années les plus chaudes des 125 dernières années ont été enregistrées depuis 1990 ; 2005 ayant battu le record. Le réchauffement au cours du 21^{ème} siècle devrait, selon les prévisions, être compris entre 1,4 et 5,8°C.

Ce réchauffement est surtout dû aux émissions de gaz à effet de serre, notamment au dioxyde de carbone (CO₂). Les populations, à travers le monde et notamment la région des Caraïbes, ressentent déjà les impacts du changement climatique : intensité et durée croissante des tempêtes et cyclones, élévation du niveau de la mer intensifiant les inondations, les ondes de tempête, l'érosion et d'autres phénomènes côtiers dangereux menaçant l'infrastructure, les établissements humains et les installations vitales pour les populations insulaires. La Mer de la Caraïbe s'est réchauffée de 1,5°C au cours du dernier siècle (GIEC 2007).

La question des changements climatiques représente donc l'un des défis environnementaux les plus importants et complexes auquel doivent faire face des pays comme Haïti au cours de ce XXI^e siècle. Le pays fait partie du groupe des cinquante (50) Pays Moins Avancés (PMA) qui défendent en commun leurs intérêts vis-à-vis des changements climatiques et qui partagent des considérations au sujet de leur vulnérabilité et leurs besoins d'appui dans le domaine.

La Convention Cadre des Nations Unies contre les Changements Climatiques, à laquelle Haïti fait partie, reconnaît d'ailleurs les besoins particuliers des PMA qui ont les capacités les plus faibles pour faire face aux impacts des changements climatiques. Haïti est aussi un membre à part entière de l'Alliance des Petits Etats Insulaires en Développement (PIED) qui ont en commun la vulnérabilité aux changements climatiques du fait de leur exposition, de l'étroitesse de leur économie et de leur capacité d'adaptation limitée.

¹ Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat in Changements Climatiques : Rapport de Synthèse

3. CE QU'IL FAUT SAVOIR ET RETENIR SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES EN HAÏTI

Selon des études conjointes menées par le Ministère de l'Environnement (MDE), la Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire et le Bureau des Mines, et de l'Energie depuis 2000² et appuyées par le PNUE, le changement climatique projeté pour Haïti indique une augmentation de température variant de 0.8°C à 1.0°C pour l'année 2030 ; pour l'année 2060, cette augmentation variera de 1.5°C à 1.7°C.

La hausse des températures devrait favoriser l'invasion d'espèces exotiques, la prolifération de maladies attaquant les plantes notamment le *Phaseolus vulgaris* (haricots) et la multiplication des feux de forêt notamment au Massif de la Selle. On serait tenté de faire le rapprochement, au niveau certaines de ces prévisions, avec le phénomène des fourmis géantes attaquant les cultures, les enfants en bas âge du coté de Plaisance, Limbé et dans la Grande Anse.

En ce qui concerne les précipitations, les projections vont de -5.9% à -20.0% en 2030 alors qu'en 2060 elles varieront de -10.6% à -35.8%. Ces scénarios indiquent donc une réduction drastique des précipitations principalement dans les zones sèches ; ce qui aura des conséquences néfastes sur les cultures irriguées et la productivité primaire nette des forêts. Toutefois, on pense que pour les zones très humides comme le Massif de la Hotte, les précipitations iront en s'augmentant. C'est pratiquement le jeu des extrêmes : endroit sec : accentuation de la sécheresse ; endroit très humide : augmentation de la pluviosité.

MDE 2000 – Première Communication nationale sur les Changements Climatiques

Bien qu'aucun accent n'ait été mis sur les implications de ces variations climatiques sur la diversité biologique d'Haïti, il va sans dire que les organismes vivants de toutes les origines, y compris ceux vivant dans les écosystèmes terrestres, marins et aquatiques de même que les complexes écologiques seront menacés. Suite à ces changements atmosphériques, le patrimoine physique et biologique d'Haïti sera en danger ; son patrimoine culturel aussi.

² MDE/FAMV/BME 2000 – Inventaire des Gaz à Effet de Serre : Sources et Puits ;

Ces études ont également conclu à un accroissement notable, depuis 2000, de l'aridité des terres à travers tout le pays et qu'au début de la seconde moitié du 21^{ème} siècle, plus de la moitié de la superficie d'Haïti seront en grand danger de désertification à cause des conditions climatiques adverses.

Les changements climatiques devraient réduire les ressources en eau du pays. On prévoit qu'il y aura pour Haïti au cours du XXI^e une augmentation des eaux de ruissellement et d'évaporation compte tenu de la dégradation environnementale qui affecte le pays.

Par contre, les eaux d'infiltration devraient diminuer ostensiblement et la crise de l'eau devrait s'amplifier si des mesures d'atténuation et de réhabilitation environnementale ne sont pas envisagées. De fait, selon les Nations Unies, Haïti fait partie d'un groupe de neuf (9) pays dont la population manquera d'eau en 2025 soit une prévision de 1000 m³/habitant/an alors que normalement les besoins en eau potable ont été estimés à 2150 m³/habitant/an.

D'autres impacts possibles sur l'économie haïtienne ont été mis en avant par ces études :

- L'élévation des plans d'eau, associée à de fréquentes inondations, aura des impacts négatifs sur les systèmes de production en particulier les infrastructures routières et la valeur de l'immobilier ;
- Il convient de noter que depuis ces prévisions de 2000, le niveau des plans d'eau des lacs et étangs d'Haïti (Azuei, Miragoane etc) n'a cessé d'augmenter avec de conséquences fâcheuses sur les infrastructures routières.
- Certaines parties terrestres et côtières comme les Gonaïves, Les Cayes, Miragoâne, Jérémie et St Marc etc pourraient se trouver à moins de 1,50 mètres au dessous du niveau de la mer avec toutes les conséquences possibles et imaginables pour les secteurs économiques en particulier l'agriculture ;
- Certaines installations portuaires pourraient être submergées si l'élévation du niveau de la mer atteint jusqu'à 1,50 mètres ;

4. AU-DELÀ DES OBSERVATIONS : LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES COMME QUESTION CENTRALE DE DÉVELOPPEMENT ET DE DROITS HUMAINS POUR HAÏTI

Une menace extrêmement élevée pour le développement d'Haïti. Les changements climatiques sont en passe de bouleverser sérieusement la situation économique, sociale et écologique de Petits Etats Insulaires en Développement, comme le nôtre, et par conséquent de limiter leurs capacités à réduire la pauvreté et à réaliser leurs objectifs en matière de développement. "L'expérience vécue en Haïti montre clairement qu'il y a un lien inextricable entre les changements climatiques, le phénomène de la pauvreté et partant du développement. Les répercussions de ces phénomènes sont encore beaucoup plus sévères pour les Petits Etats Insulaires en Développement (PEID), comme Haïti, confrontés déjà à un ensemble de défis économiques et structurels. Elles sont très perceptibles sur un certain nombre de secteurs : ressources en eau, zones côtières, dégradation des terres, agriculture, risques et désastres naturels. Il s'agit d'une situation qui augmente la vulnérabilité de nos Etats et compromet considérablement les chances de réduction de la pauvreté et les initiatives visant la réalisation des Objectifs de Développement du Millénaire dans le délai fixé, c'est-à-dire, l'année 2015...

Les conséquences des changements climatiques se traduisent concrètement dans la vie du citoyen haïtien, par la baisse considérable des revenus, les inondations dévastatrices qui emportent récoltes et vies humaines, bref, un recul de l'espérance de vie.

Les statistiques ont montré, rien que pour les cyclones et les ouragans au cours du 20ème siècle, que HAÏTI a enregistré 14.761 décès et plus de 5 980,983 sinistrés. Le sinistre le plus récent a été en septembre 2004, lors du passage de l'ouragan JEANNE, avec son lourd bilan de 2000 morts, des centaines de disparus et 250.000 sinistrés, sans compter des pertes matérielles calculées à 265 millions de dollars américains, soit 7% du PIB ". (Extraits du Discours du Président René Garcia PREVAL lu par le Ministre de l'Environnement, Jean Marie Claude GERMAIN lors de l'Assemblée Générale des Nations Unies le 24 Septembre 2007 à New York).

Les scientifiques ont indiqué que le coût annuel de l'inaction contre les changements climatiques est projeté entre 22 Milliards et 46 milliards de dollars d'ici 2050 et 2100 pour l'économie des pays de la Caraïbe³. Ces coûts représentent entre 10 et 22% respectivement de l'économie des Petits Etats Insulaires en Développement. Ces projections sont basées sur les dommages des cyclones, les pertes du secteur touristique et les dommages causés aux infrastructures en raison de l'élévation du niveau de la mer.

Pour Haïti, bien qu'il faille attendre avec impatience les résultats de la dernière évaluation des impacts des catastrophes naturelles de Hanna/Ike/Fay par la CEPALC, les rapports internes du Ministère de l'Environnement - basés sur les impacts de Jeanne (7% du PIB) et le fait que la tendance est que toutes les communes du pays ont été affectées en 2008 – supportent la thèse que l'inaction pourrait coûter au pays entre 10 et 15% de son économie et que Haïti ne va pas attendre 2050 pour atteindre ce chiffre.

Les Changements Climatiques hypothèquent en Haïti un ensemble de droits humains comme le droit à la vie, le droit à une nourriture adéquate, le droit à l'eau, le droit à la santé et au logement et affectent certains groupes spéciaux. Le réchauffement du climat a des implications sur un ensemble de droits humains consacrés par un certain nombre de Conventions des Nations Unies (Convention des Droits des Enfants, Convention des Droits des Personnes Handicapées, Convention sur l' Elimination de toutes les Formes de Discrimination Raciale etc). Les effets observés et projetés des Changements Climatiques pour Haïti représentent des menaces pour les vies humaines. Le nombre de personnes décédées et souffrant de maladies et de blessures des inondations et cyclones ne cesse d'augmenter d'année en année dans le pays.

Ces changements menacent également le droit fondamental de chaque haïtien de manger à sa faim. Les inondations provoquées par Hanna/Ike/Fay en 2008 ont pratiquement envasé bon nombre de jardins d'agriculteurs avec des éléments grossiers divers (sable, graviers, blocs de pierres) rendant impossible dans l'immédiat ces parcelles impropres à toute forme d'activité agricole. Ce qui a poussé la Commission Nationale sur la Sécurité Alimentaire (CNSA) à tirer la sonnette d'alarme au sujet d'une insécurité alimentaire aigue qui frappera le pays en 2009 (augmentation exponentielle du nombre d'haïtiens qui souffrira de faim et de malnutrition). De même, le droit de chaque haïtien à

³ UNEP/CARICOM 2008 – Climate Change in the Caribbean and the Challenge of Adaptation

une eau suffisante, sûre, acceptable et aux propriétés physiques convenables pour différents besoins personnels et domestiques est également compromis par les Changements climatiques qui exacerbent le stress sur les ressources en eau en interaction avec d'autres phénomènes comme la croissance de la population haïtienne, la dégradation environnementale, la gestion inadéquate de la ressource en eau, la pauvreté et l'inégalité.

Au plan de la santé, le changement climatique est tenu pour responsable de la résurgence de certaines épidémies (qui autrefois étaient éradiquées et contrôlées par les autorités sanitaires) dans L'Amérique Latine et les Caraïbes en altérant les dynamiques de cycle de vie et les activités saisonnières des vecteurs et des parasites. Le cas le plus probant est représenté par l'*Aedes aegypti*, moutique responsable de la transmission de la fièvre dengue et de la fièvre jaune (OMS 2006, PNUE 2004). Il influe aussi sur l'expansion de la malaria. Une mauvaise santé associée à la malnutrition accroît la vulnérabilité et réduit la capacité des groupes et des individus à s'adapter au changement climatique.

Le droit de chaque haïtien à un logement adéquat dans des conditions de sécurité, de paix et de dignité est aussi affecté par les changements climatiques. Ceci peut être illustré par les inondations frappant constamment la ville côtière des Gonaïves qui détruisent les maisons et obligent un certain nombre d'habitants ayant perdu leurs résidences à perdurer leur séjour dans les centres de refuge.

La vulnérabilité des femmes et des enfants. Les effets des Changements climatiques sont aussi ressentis par les segments de la population haïtienne qui sont déjà en situation vulnérable en raison des facteurs liés à la pauvreté, au genre et à l'âge. Les femmes haïtiennes, particulièrement les femmes âgées et les filles, sont particulièrement exposées aux différentes phases des désastres causés par les eaux : préparation aux risques, alerte et réponse, réhabilitation et reconstruction etc.

Le même constat peut être aussi dressé pour les enfants. Personne n'a oublié en 2008 les images bouleversantes diffusées par une station de Télévision privée de Port-au-Prince, montrant après le passage de Hanna les corps inanimés de près d'une trentaine d'enfants emportés par les eaux en furie de la Rivière Torcelle à Cabaret, une commune de l'Ouest d'Haïti. Ceci a causé un grand émoi parmi la population de Port-au-Prince et les autorités gouvernementales et témoigne de l'extrême vulnérabilité des enfants aux inondations exacerbées par les changements climatiques.

5. LA POLITIQUE DE L'ETAT HAÏTIEN DANS LE DOMAINE

Cette politique est contemplée à travers deux principales stratégies connues pour adresser les problèmes des changements climatiques qui sont l'atténuation et l'adaptation avec cependant une emphase plus importante sur l'adaptation. D'autres éléments portant sur la forte interaction avec les risques et désastres naturels et la mobilisation du financement complètent les axes de cette politique.

ADAPTATION

L'Adaptation aux changements Climatiques est considérée comme l'ajustement des systèmes naturels ou humains en réponse à des stimuli climatiques pour en atténuer les effets néfastes ou en exploiter les opportunités bénéfiques. Elle constitue le Coeur des efforts du Gouvernement et elle est contemplée au travers la combinaison d'un ensemble de politiques et actions. Haïti dispose, par ailleurs, d'un Plan d'Action National pour l'Adaptation (PANA) aux changements Climatiques qui préconise des actions prioritaires à entreprendre dans des secteurs et groupes vulnérables afin de leur permettre de s'adapter aux effets néfastes des changements climatiques. Il faut créer une véritable culture de résilience et d'adaptation face aux effets des changements climatiques.

“L'enjeu pour Les Petits États Insulaires en Développement comme Haïti, est de trouver en terme de mesures de politiques, les moyens de s'adapter aux changements climatiques, en particulier là où la transformation de l'environnement risque de s'accélérer, notamment aux environs des villes côtières.

Aux yeux de mon gouvernement, l'adaptation doit prendre des formes diverses. Il faut préconiser l'adaptation et la résistance au climat des pêcheries, de l'agriculture, des infrastructures et des services de soins et il faut aussi aider les PEID à reconstituer leur trame forestière. C'est de notre avis l'unique moyen de limiter sur nos populations les conséquences persistantes du réchauffement de la planète à cause de l'émission des gaz à effet de Serre.

En matière d'adaptation, on peut également créer des couloirs biologiques sur terre comme sur mer, pour préserver et adapter la biodiversité. C'est pourquoi le gouvernement haïtien a travaillé pour arriver à établir avec ses voisins immédiats, c'est-à-dire Cuba et la République Dominicaine, le premier corridor biologique de la Caraïbe" (Extraits du Discours du Président René Garcia PREVAL lu par le Ministre de l'Environnement, Jean Marie Claude GERMAIN lors de l'Assemblée Générale des Nations Unies le 24 Septembre 2007 à New York).

La conservation et l'utilisation durable de la biodiversité sont des outils importants pour le maintien et le renforcement de la résilience des écosystèmes aux changements climatiques: corridor biologique caraibéen, création d'un Système National d'Aires protégées terrestres et marines.

Les préoccupations relatives aux Changements Climatiques seront intégrées dans des politiques liées à l'énergie, l'agriculture, le développement des infrastructures, les catastrophes naturelles et d'autres dispositions relatives aux Substances Appauvrissant la Couche d' Ozone (SAO). D'ici 2010, le CFC (qui est à la fois un SAO et un GES) sera complètement interdit au niveau de la chaîne de froid (climatiseurs, morgues etc).

ATTÉNUATION

Cette option - qui touche au premier chef les pays industrialisés du Nord - peut paraître surprenante pour plus d'un vu que Haïti au niveau mondial est, à l'instar des PEID, un faible émetteur de GES. Cependant, il faut rechercher la convergence entre Développement et limitation des émissions de GES. Les dernières études réalisées dans le pays montrent des possibilités de réduction des émissions de certains secteurs tout en favorisant leur croissance. Les secteurs les plus concernés sont l'énergie, le transport, l'habitat, l'agriculture, la foresterie et la gestion des déchets.

En matière d'énergie, il a été proposé que le Gouvernement réduise l'intensité Carbone, le CO₂ étant l'un des principaux GES, du secteur électrique (diversifier l'option des centrales fonctionnant au pétrole pour plus de centrales hydro avec de petites centrales intégrées dans des aménagements de bassins versants qui permettent de valoriser les économies locales).

On s'efforcera, avant tout, de cibler la problématique de la demande et l'offre de combustibles de cuisson, de rationaliser la gestion du secteur et de promouvoir certaines formes d'énergies renouvelables. Les ressources en matière d'énergie renouvelable comprennent la biomasse (gamme de combustibles organiques tels le bois, le charbon de bois, les résidus agricoles et les déchets d'origine animale), l'hydro électricité, le vent,

Il a été recommandé que le Gouvernement promouvra, dans un premier temps, l'utilisation de la biomasse à grande échelle pendant qu'on cherchera à diminuer la forte dépendance du système énergétique par rapport au charbon de bois . Cette utilisation comprend la cogénération, la production de biogaz, le briquetage et la production de biocarburants.

La technologie de cogénération sera encouragée au niveau de la petite et moyenne industrie sucrière (guildiverie, distillerie) et rizicole (moulins à riz) pour produire de l'électricité et la fournir à des zones non raccordées au réseau national de distribution de l'EDH. La cogénération est une méthode utilisée par les industries de transformation de ressources telles que le sucre, le riz et le bois d'œuvre pour répondre à leurs propres besoins en chaleur et en énergie. Ce choix pour la cogénération s'accompagnera de mesures de relance de la production sucrière et rizicole. Le pays pourra bénéficier de l'expérience des pays comme l'île Maurice et l'Inde qui constituent de bons exemples de pays promouvant la technologie de cogénération.

Le biogaz est un gaz riche en méthane et qui est un sous-produit de la décomposition de la matière organique dans des conditions riches en oxygène. On envisagera sa diffusion au niveau des institutions comme les écoles ou les hôpitaux/centres de santé et non au niveau des ménages pour des préoccupations relatives aux coûts d'amortissement de la technologie.

Le briquetage consiste en un compactage de produits organiques et utilisés sous forme de briquettes comme charbon. Des initiatives venant du secteur privé haïtien existent déjà dans le domaine. Un projet « briquettes de charbon minéral importé » a été proposé par Biomasse- Haïti, en 2005 qui comprend deux phases : l'une pilote, destinée à tester les conditions d'acceptabilité par les consommateurs, et l'autre de production à moyenne échelle, qui comprend (i) la production de briquettes de charbon à un niveau de 50 à 100.000 t/an, (ii) promouvoir auprès des producteurs agricoles la culture intensive du manioc destinée à alimenter l'usine pour ses besoins en

liants et (iii) la production d'électricité résiduelle à un niveau de 10-20 MW. Les briquettes ainsi produites sont de meilleure qualité que le charbon pur pour la combustion.

Il a été recommandé que le Gouvernement examinera et envisagera un certain nombre de conditions d'appui pour faciliter le développement de ce type d'usine par le secteur privé ; la production des briquettes constituant une option intéressante pour réduire la consommation du charbon de bois et par ailleurs, la production d'électricité est elle aussi intéressante au vu des problèmes actuels que rencontre EDH à satisfaire la demande en électricité.

Le Gouvernement mettra des crédits à la disposition de l'Université d'Etat d'Haïti et du Bureau des Mines et de l'Energie et mettra à profit la coopération internationale offerte par un pays comme le Brésil en vue de la mise sur pied d'un Programme de recherche-action destiné à concevoir des systèmes de production de biocarburants pour remplacer le carburant à base de pétrole. Les biocarburants tels que l'éthanol peuvent remplacer le plomb dans des carburants pour véhicules.

Pour ce qui concerne les biocarburants, on sait que Haïti a été retenu pour faire partie des six (6) pays de la Région qui vont bénéficier d'une initiative conjointe américano-brésilienne sur la question. Dans le contexte haïtien, nous proposons le *Jatropha curcas* comme exemple pour le développement d'un marché de biocarburants liquides ciblant le marché des centrales électriques et la production du biodiesel en Haïti. Il s'agit de biocarburants de deuxième génération qui nous mettront à l'abri de critiques liées aux impacts environnementaux des biocarburants sur la sécurité alimentaire puisque nous ne comptons pas désaffecter des reliques de forêts d'Haïti ou des terres à bon potentiel agronomique pour produire des biocarburants.

Le *jatropha* est normalement endémique au bassin des Caraïbes. En Haïti, il est une plante pluriannuelle indigène connue sous le nom de *Gwo Metiyen*. Les paysans haïtiens le connaissent bien et l'identifient aisément, étant donné que cette plante est utilisée dans la médecine traditionnelle (comme purgatif, par exemple). Il est courant, en Haïti, d'utiliser le latex du *jatropha* pour traiter les brûlures de la peau, les démangeaisons et autres désordres de la peau.

Selon une récente étude de l'USAID, l'huile du Jatropha a été évaluée et ses propriétés sont prometteuses comme matière de base pour la production d'un biocarburant qui remplacerait le diesel.

La plante est peu exigeante en eau et peut être récoltée dans les six mois qui suivent sa mise en terre et sa productivité se stabilise après un an. Le jatropha atteint sa productivité maximale en cinq ans et peut vivre jusqu'à 50 ans.

L'étude a aussi démontré qu'un marché pour le combustible dérivé de l'huile de jatropha pourrait se développer du jour au lendemain si les usines locales de production d'électricité employaient le combustible dérivé de l'huile de jatropha, même dilué, pour faire fonctionner les génératrices diesel. Par exemple, Si l'EDH acceptait d'acheter de l'HVP (Huile Végétale Pure) pour la mélanger au diesel de pétrole, au taux de un pour cent, elle aurait besoin de 132 500 l/mois (35 000 gal/mois) d'HVP. Au taux de un pour cent, l'EDH n'aurait pas besoin de modifier son équipement, ce qui devrait réduire sa résistance à employer de l'HVP pour faire fonctionner ses génératrices diesel.

Le Gouvernement recourra à l'hydroélectricité comme option pour compenser les déficits en énergie grâce à la construction de petites centrales hydrauliques. Ces petites centrales de moins de 10 MW sont subdivisées, dépendamment des définitions, en minicentrales hydrauliques (jusqu'à 1MW) et en microcentrales hydrauliques (environ 300 KW). Les petites centrales ont l'avantage de satisfaire plusieurs besoins : production d'énergie, irrigation et alimentation en eau et peuvent être installées dans les ruisseaux et rivières de petite taille avec des répercussions limitées sur l'environnement.

Les technologies éoliennes permettent de convertir en puissance l'énergie cinétique de l'air. Cette puissance peut servir à pomper l'eau ou produire de l'électricité. Le Gouvernement procédera à une évaluation du potentiel éolien des principales plaines d'Haïti et des îles adjacentes grâce à l'installation de stations d'observations. Le Gouvernement envisagera la mise en place de deux (2) parcs éoliens de 2 MW à des fins d'éclairage dans les zones touristiques frontalières et le Nord-Ouest. L'exploitation, à des fins de production d'électricité (qui pourrait être vendue à la Compagnie nationale), du potentiel éolien du Lac Azuei proche de Port-au-Prince un marché de 2,5 millions de personnes est à cet égard très attrayante et devrait être fortement encouragé car les études techniques en cours font état d'une capacité de

production potentielle de 50 Mw. Ce chiffre est à mettre en regard avec la situation de la Compagnie EDH qui est en mesure de produire normalement 216 Mw dont 154 Mw en énergie thermique.

Le Gouvernement fera la promotion de cellules solaires photovoltaïques pour convertir l'énergie solaire en électricité et en soutien à l'électrification rurale et l'électrification des villes moyennes et petites. Les régions ciblées pourraient être la Côte Sud, le haut Plateau Central et certaines contrées du Nord-Ouest. Le Gouvernement s'efforcera d'équiper une vingtaine de localités en unités photovoltaïques destinées à l'éclairage le soir.

Par ailleurs, un effort considérable pourra être entrepris pour promouvoir des technologies de substitution en vue de mettre à la disposition de la population des combustibles qui conviennent le mieux pour réduire considérablement la consommation du charbon de bois et du bois.

Des actions pilotes pourront être mises sur pied pour agir sur le coût élevé du gaz, en particulier le GPL (Gaz Pétrole Liquéfié) en vue d'augmenter l'usage de ce dernier par les ménages.

On incitera, au moyen de mesures appropriées (crédit à taux préférentiel ou régime de taxation et d'importation préférentiel), les sociétés commercialisant le gaz à introduire de bonbonnes plus petites (3 à 6 kg) comme dans des pays africains notamment le Sénégal et à envisager l'option du chargement partiel des bonbonnes (on vendrait le gaz par kilo à l'instar de nombreux pays asiatiques) par le biais de micro-centres de remplissage. Ainsi, on pourrait enlever pour les petites bourses la contrainte de remplir une bonbonne complète.

Dans le même ordre d'idée, il est recommandé que le Gouvernement encouragera, au moyen de régime de taxation et d'importation préférentiels, l'utilisation de réchauds à kérosène et les modèles du foyer amélioré le réchaud Mirak. Le kérosène a une bonne chance de remplacer dans l'immédiat le charbon de bois comme combustible domestique car les coûts de cuisson avec le kérosène et le charbon sont presque identiques ou moins chère. Il est aussi souhaitable de promouvoir l'usage des réchauds à gaz et surtout des réchauds bon marché comme les porte-marmites et les brûleurs attachés à vis. Le Gouvernement pourrait cibler 25,000 ménages par an soit 100,000 ménages en tout équipés en ces types de réchaud.

Finalement, le Gouvernement est appelé à faciliter la reconversion énergétique de 2,000 Petites et Moyennes Entreprises comme les Guildiveries, les Ateliers de fabrication de rapadou, les Boulangeries, les Blanchisseries (Dry Cleanning) qui continuent à utiliser le bois comme brûleur. Le Gouvernement utilisera les services d'une institution de crédit établie à qui, il sera confié un fonds de garantie. L'institution concerné pourra alors fournir le crédit à un taux bonifié de l'ordre de 14% (par rapport au taux du marché qui est de 28%). Les entreprises bénéficiaires seront sélectionnées après études appropriées de leurs dossiers de crédits respectifs.

FORTE CORRELATION ET LIAISON AVEC LES RISQUES ET DÉSASTRES NATURELS

Les changements climatiques exacerbent et amplifient les impacts des catastrophes naturelles dans les PEID comme Haïti. Haïti est, en effet, un pays en situation d'extrême vulnérabilité face aux aléas naturels, et en proie à de croissantes menaces complexes, fruit de l'interaction entre menaces naturelles aggravées par la dégradation de l'environnement, les taux très élevés de pauvreté et de vulnérabilité sociale de sa population et des problèmes de gouvernance et de manque de maîtrise de l'espace rural et urbain. Le pays se trouve confronté à un large spectre de menaces naturelles d'origine hydrométéorologique (cyclones, sécheresses) et sismique (tremblements de terres, tsunami) et, de par sa topographie escarpée, est sujette à une géodynamique particulièrement accentuée, ce qui provoque de fréquentes inondations, glissements de terrain et éboulements. Haïti est le pays le plus vulnérable de l'Amérique Latine et les Caraïbes et dont la résilience est la plus faible en relation aux chocs et stress environnementaux issus des risques et désastres naturels. Une étude sur l'impact des désastres sur l'Amérique Latine et les Caraïbes réalisée par la CEPALC montre que la région accuse en moyenne 3,490 morts chaque année et de ce chiffre on estime que la moitié est enregistrée pour Haïti (Ricardo Zapata-Marti/CEPAL 2007).

La gestion des risques et désastres naturels est le petit frère siamois des dispositions pour lutter contre les changements climatiques et il convient de corréler les deux via un ensemble de mesures portant sur les alertes précoces, le transfert de risques au travers des mécanismes d'assurance pour les secteurs touristiques les zones côtières (Exemple le CCRIF, Caribbean Catastrophe Risk Insurance Facility appuyé par la Banque Mondiale et dont fait partie Haïti), LES CAMPAGNES DE SENSIBILISATION DU PUBLIC, l'institutionnalisation

de la culture de prévention à travers les écoles comme haut lieu de socialisation et de transmission du savoir, savoir-être, la mise en place d'un nouveau Code de construction, le renforcement des capacités etc.

FINANCEMENT ET TECHNOLOGIE

“Toutefois, l'ampleur de la besogne à abattre est énorme, tant sont criantes les contraintes liées aux insuffisances de ressources financières, à la persistance de la pauvreté, à la forte densité de la population et à son taux de croissance élevé, aux migrations, à l'urbanisation, au manque d'accès aux technologies appropriées et à l'absence d'une masse critique de ressources humaines éduquées, rodées et imbues des réponses à fournir. Étant donné l'importance de la réalité représentée par les changements climatiques et ses conséquences sur tous les secteurs de l'économie, je lance un appel aux pays du Nord afin qu'ils respectent les engagements pris, conformément au Mécanisme de Développement Propre du Protocole de Kyoto, de financer jusqu'à concurrence de 100 milliards de dollars d'investissements, l'introduction d'une énergie plus propre et plus verte dans les pays du Sud. La mise en place de sources d'énergie renouvelable dans les zones rurales et urbaines des pays en développement, pourrait en effet permettre de réduire la pression sur les forêts, en limitant la demande de charbon et de bois de feu”. (Extraits du Discours du Président René Garcia PREVAL lu par le Ministre de l'Environnement, Jean Marie Claude GERMAIN lors de l'Assemblée Générale des Nations Unies le 24 Septembre 2007 à New York).

6. RECOMMANDATIONS A L' ATTENTION DE LA DÉLÉGATION HAÏTIENNE

RECOMMANDATION 1 : Haïti recommande la création, au sein de l'AEC et en appui au Plan d' Action de Saint Marc, d'un Comité Spécial Changement Climatique, une sorte de forum permanent de discussions et d'échange sur les Changements Climatiques pour en discuter les enjeux liés au climat, attaquer les défis et aboutir à un partenariat véritable sur le Développement Propre et le Climat en vue de faciliter l'échange d'information et d'expertise sur les technologies propres dans le domaine de l'énergie.

RECOMMANDATION 2 : Face au montant peu élevé des fonds disponibles actuellement pour les mesures d'Adaptation au titre de la Convention sur les Changements Climatiques, Haïti recommande aux

pays membres de l'AEC d'accentuer leurs efforts au niveau international pour réclamer un assouplissement dans les procédures d'accès aux Fonds pour l'Adaptation et un plus grand engagement des pays développés dans l'alimentation des fonds d'adaptation au profit des pays en développement.

RECOMMANDATION 3 : Tenant compte du principe de responsabilités communes mais différenciés et prenant en considération les besoins particuliers des pays membres de l'AEC et notamment les PEID/PMA, il convient de cibler les efforts sur le développement de systèmes énergétiques plus propres, plus abordables et plus durables et la promotion de l'accès à l'énergie, spécialement en ce qui concerne les personnes les plus démunies, ainsi qu'aux technologies et aux pratiques énergétiques performantes dans tous les secteurs et de diversifier les matrices énergétiques des pays membres de l'AEC en augmentant la contribution des sources d'énergie renouvelable.

RECOMMANDATION 4 : Haïti demande d'œuvrer vers la mise au point de campagnes d'éducation du public, dans chaque pays, en obtenant des engagements de la part des gouvernements et du secteur privé de nature à procurer aux pays de l'AEC l'accès à des informations correctes, fiables et objectives sur les questions relatives aux changements climatiques, à l'énergie et à l'environnement.

RECOMMANDATION 5 : Haïti recommande de renforcer les mécanismes en place pour le partage d'information d'alerte précoce au sujet des catastrophes naturelles et anthropogéniques et pour la prévention, la planification et les préparatifs en cas de catastrophes, l'atténuation des risques ainsi que pour la gestion et la coordination des programmes d'intervention, de secours et de reconstruction suite à un sinistre.

RECOMMANDATION 6 : Les pays de l'AEC expriment leur solidarité au peuple haïtien dûment frappé par les dernières catastrophes naturelles de 2008 et apportent leur appui aux efforts du Gouvernement du pays hôte pour les initiatives de reconstruction et d'adaptation particulièrement les initiatives visant à saisir l'occasion offerte par les marchés d'échange des émissions de carbone en vue de faire face aux menaces représentées par les changements climatiques.

